

Paris – 17 déc. 2025

Réaction de la FIEEC face à la proposition de la Commission européenne d'extension du champ d'application aux produits en aval et mesures anti-contournement du MACF

De manière répétée depuis plusieurs années, la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication (FIEEC) alerte sur le caractère inabouti du MACF et des effets économiques graves que ses limites imposent sur la chaîne de valeur des matériaux soumis au marché carbone ETS.

Avec plus d'un an de retard, la Commission propose enfin un avenant au règlement MACF permettant l'extension du dispositif à certains produits en aval.

Cette proposition est à ce jour très insatisfaisante :

- Elle ne répond pas avec efficacité à la totalité des enjeux de nos chaînes de valeur et propose une **réponse en pointillé** ;
- Elle ne répond pas non plus aux enjeux graves de **perte de compétitivité des exportations**, sujet particulièrement sensible pour la filière représentée par la FIEEC, qui représente le 4^{ème} secteur français le plus exportateur ;
- Elle n'est pas dans la bonne temporalité et ne permet pas de répondre à court terme aux premiers effets de perte de compétitivité, le MACF initial se déployant dès le 1^{er} janvier 2026.

« La FIEEC regrette l'incapacité de la Commission européenne à prendre en compte l'urgence de la situation pour les industries aval » explique Benoît Lavigne, DG de la FIEEC, c'est-à-dire, pour la quasi-totalité de l'industrie européenne cliente de la sidérurgie et des autres secteurs soumis au marché ETS.

Elle appelle donc à une **réaction rapide des autorités** publiques pour agir à la hauteur des enjeux considérables pour notre filière industrielle :

- **Mettre en pause la trajectoire de baisse des allocations gratuites de quotas carbones** le temps de sécuriser totalement les enjeux aval (implémentation des extensions et solution pour l'export)
- **Proposer une solution crédible pour corriger les effets négatifs sur nos exportations**
- Trouver un mécanisme **réellement protecteur pour les filières aval** au regard de la complexité de nos chaînes de valeur.
- **Rehausser le niveau d'exigence en matière de simplification**, insatisfaisante à ce stade et limitant de fait les extensions aux produits aval. En effet, la simplification a principalement consisté à sortir une majorité d'entreprises du dispositif (pivot des 50 tonnes) mais n'a pas réellement opéré de simplification du dispositif pour les entreprises maintenues. Il est urgent de prévoir de vrais mécanismes simplifiés de protection de nos marchés vis-à-vis du risque carbone.

A votre disposition pour une interview

Contact presse :

Sylvie Le Roux - 06 28 69 05 24 - sylvie.leroux@pressentiel.fr

Joëlle Monette – 07 87 25 55 62 – jmonette@fieec.fr

A propos de la FIEEC

La Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication rassemble 25 organisations professionnelles des industries électro technologiques. Elle représente une filière élargie de plus de 8 500 entreprises dans le domaine de la production, de la distribution et de la mise en œuvre des produits technologiques. La production industrielle du secteur compte près de 300 000 salariés pour un chiffre d'affaires de 71 Mds€ dont 45 % à l'export. Fortement innovantes, ces entreprises industrielles investissent 8,4 % de leur chiffre d'affaires en recherche et développement.

Ensemble avec ses membres, la FIEEC agit en faveur d'une filière au cœur des transitions énergétique et numérique. Elle représente et accompagne les entreprises sur leurs marchés clés comme le bâtiment, l'énergie, la mobilité, le numérique ou encore l'industrie du futur.



FÉDÉRATION DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUES ÉLECTRONIQUES ET DE COMMUNICATION
11-17 rue de l'Amiral Hamelin 75116 PARIS • Tél. : 01 45 05 72 04 • contact@fieec.fr • www.fieec.fr